

ARALDITE 2015

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : ARALDITE 2015
Type de produit : Liquide.
Description du produit : Working pack (preparation)
Utilisation de la substance/du mélange : Système adhésif bi-composants

Fournisseur : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Everslaan 45
3078 Everberg / Belgium
Tel.: +41 61 299 20 41
Fax: +41 61 299 20 40

Numéro d'appel d'urgence : EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

Pour toutes questions de Sécurité, Hygiène et Environnement relatives à ce document ou son contenu, veuillez contacter:

E-Mail:
global_product_ehs_admat@huntsman.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Se référer aux fiches de données de sécurité des composants individuels de l'emballage de travail.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Working pack (preparation)

Se référer aux fiches de données de sécurité des composants individuels de l'emballage de travail.

4. PREMIERS SECOURS

Se référer aux fiches de données de sécurité des composants individuels de l'emballage de travail.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Se référer aux fiches de données de sécurité des composants individuels de l'emballage de travail.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Se référer aux fiches de données de sécurité des composants individuels de l'emballage de travail.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le

Date d'édition/Date de révision : 1/25/2011.

1/6

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Stockage

: Stocker entre les températures suivantes: 2 à 40°C (35.6 à 104°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classe de danger de stockage Huntsman Advanced Materials

: Classe de stockage 10, Liquide nocif pour l'ambience

Matériaux d'emballage

Recommandé

: Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom des composants

diéthylènetriamine

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 12/2007). Sensibilisant cutané. Notes: valeurs limites indicatives

VME: 1 ppm 8 heure(s).

VME: 4 mg/m³ 8 heure(s).

Se référer aux fiches de données de sécurité des composants individuels de l'emballage de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide. [Pâte.]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair : Vase clos: >100°C (>212°F) [DIN 51758 EN 22719 (Pensky-Martens Closed Cup)]

Masse volumique : 1.4 g/cm³ [20°C (68°F)]

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Se référer aux fiches de données de sécurité des composants individuels de l'emballage de travail.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Se référer aux fiches de données de sécurité des composants individuels de l'emballage de travail.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Se référer aux fiches de données de sécurité des composants individuels de l'emballage de travail.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Catalogue Européen des Déchets : Il faut dans tous les cas appliquer toutes les lois locales régionales et nationales ainsi que les directives européennes. Il appartient à l'utilisateur final de déterminer le code des déchets spécifique à chaque secteur industriel en utilisant le code Européen approprié du catalogue européen des déchets. Il est recommandé que tous les détails soient indiqués par le responsable des déchets.

07 02 08*

07 02 08* autres résidus de réaction et résidus de distillation

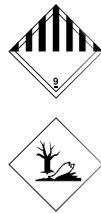
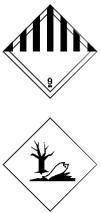
Déchets Dangereux : Oui.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Nom d'expédition

- ADR** : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. BISPHENOL A/F EPOXY RESIN (NAPHTHALENE, BIS(1-METHYLETHYL)-)
- IMDG** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (BISPHENOL A/F EPOXY RESIN) (NAPHTHALENE, BIS(1-METHYLETHYL)-). Marine pollutant (Reaction product: bisphenol A- (epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight < 700),)
- IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (BISPHENOL A/F EPOXY RESIN) (NAPHTHALENE, BIS(1-METHYLETHYL)-)

| Informations réglementaires | Numéro ONU | Classes | Groupe d'emballage | Étiquette | Autres informations |
|---|------------|---------|--------------------|---|---|
| Terre-Route/Chemin de fer Classe ADR/RID | UN3082 | 9 | III |  | Code de classification M6 Numéro 90 d'identification du danger |
| Voie maritime Classe IMDG | UN3082 | 9 | III |  | Emergency schedules (EmS) F-A, S-F |
| | | | | | |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | | | | | |
|----------------------------------|--------|---|-----|--|---|
| Air Classe IATA | UN3082 | 9 | III |   | Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 450 L Packaging instructions: 914 Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 450 L Packaging instructions: 914 |
|----------------------------------|--------|---|-----|--|---|

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Xi, N Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque :

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
 R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

S24- Éviter le contact avec la peau.
 S37- Porter des gants appropriés.
 S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient :

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)
 2-propènenitrile polymérisé avec 1,3-butadiène, à terminaison 1-cyano-1-méthyl-4-oxo-4-[[2-(1-pipérazinyl)éthyl]amino]butyl
 résine époxydique à base de bisphénol F
 éther diglycidique du 1,4-butanediol

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales :

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée :

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

Réglementations InternationalesListes internationales

Inventaire d'Europe :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (ENCS) :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI) :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France :

- R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R34- Provoque des brûlures.
- R36- Irritant pour les yeux.
- R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
- R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France :

- C - Corrosif
- Xn - Nocif
- Xi - Irritant
- N - Dangereux pour l'environnement

Références

Epoxy Resins and Curing Agents; Toxicology, Health, Safety and Environmental Aspects (Plastics Europe, May 2006)

Historique

Date d'impression : 1/25/2011.
Date d'édition/ Date de révision : 1/25/2011.
Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.
Version : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Pour toute demande, contactez le bureau commercial Huntsman Sales le plus proche ou directement Huntsman (Belgium) BVBA, Everslaan 45, B-3078 Everberg, Belgique. Tél. +32 2 758 9211 - Fax +32 758 9946.

Huntsman Belgium (BVBA)
 Everslaan 45
 B-3078 Everberg
 Belgium
 Tel.:+32-(0)2-758-9211

16. AUTRES DONNÉES

NO PERSON OR ORGANIZATION EXCEPT A DULY AUTHORIZED HUNTSMAN EMPLOYEE IS AUTHORIZED TO PROVIDE OR MAKE AVAILABLE DATA SHEETS FOR HUNTSMAN PRODUCTS. DATA SHEETS FROM UNAUTHORIZED SOURCES MAY CONTAIN INFORMATION THAT IS NO LONGER CURRENT OR ACCURATE. NO PART OF THIS DATA SHEET MAY BE REPRODUCED OR TRANSMITTED IN ANY FORM, OR BY ANY MEANS, WITHOUT PERMISSION IN WRITING FROM HUNTSMAN. ALL REQUESTS FOR PERMISSION TO REPRODUCE MATERIAL FROM THIS DATA SHEET SHOULD BE DIRECTED TO HUNTSMAN, MANAGER, PRODUCT SAFETY AT THE ABOVE ADDRESS.